

	Sarl CONTROLE LEVAGE	PROGR.FORMAT.2016
	PROGRAMME DE FORMATION	VERSION 001

AIPR

ENCADRANT / CONCEPTEUR

Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux

Public

Encadrants et concepteurs de travaux de voirie

Prérequis

Etre apte médicalement

Etre âgé de 18 ans

Comprendre, savoir lire et écrire le français

Connaissance minimum de l'environnement informatique, basique pour une navigation sur internet (ordinateur, tablette, clavier, souris)

Objectif de la formation

Maximiser ses chances de réussite à l'examen AIPR en pointant les obligations réglementaires.

Objectif pédagogique

Etre capable :

- De concevoir et/ou faire exécuter les travaux en tenant compte de la réglementation DT-DICT en vigueur et du guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux

Durée

1 jour soit 7 heures

Périodicité

Certificat valable 5 ans

Horaires

8h30-12h00 13h30-17h00 (adaptable)

Effectif par session

Effectif maximum 10 personnes

	Sarl CONTROLE LEVAGE	PROGR.FORMAT.2016
	PROGRAMME DE FORMATION	VERSION 001

Encadrement

Formateur expérimenté et recruté suivant le cahier des charges de l'organisme de formation

Moyens Pédagogiques et techniques

Méthode active de découverte

Exposés

Entraînement au QCM via des questions issues de l'examen final

Pédagogie adaptée au public

Salle de cours équipée

Programme

Le contexte des travaux sur voirie

L'identification des acteurs et de leur rôle

Missions du responsable de projet avant chantier

Consultation du guichet unique

Emission des DT

Prise en compte des récépissés DT

Réalisation des IC si nécessaires

Réétude du projet en tenant compte des réponses des exploitants

Constitution du DCE et des IC

Réalisation du Marquage-piquetage

Cartographie

Missions de l'exécutant avant chantier

Interprétation des récépissés de DT et DICT

Compétences des personnels

Missions de l'exécutant pendant le chantier

Prise en compte des éléments du dossier

Interprétation du marquage-piquetage

Lecture des affleurants

Information de ses personnels

Cas d'arrêt de chantier et procédure à tenir

Cas de dommage et procédure à tenir

Comportement face à un accident

Cas particulier des travaux urgents

Modalités d'évaluation des acquis

Passage du QCM AIPR Encadrants / Concepteurs

	Sarl CONTROLE LEVAGE	PROGR.FORMAT.2016
	PROGRAMME DE FORMATION	VERSION 001

Sanction visée

Attestation de fin de formation – Attestation de Compétences
AIPR (sous réserve de réussite à l'examen)

Modalité de financement

Directement par les Entreprises / OPCA / CPF / Financement Pôle Emploi / Particuliers

Calendrier / Inscription / Tarification

Nos formations étant dispensées à la demande, nous consulter pour les disponibilités et l'obtention d'un devis.

Contact

Madame ROULIN Valérie – email : controlelevage@gmail.com – Tél : 06.89.09.30.62

Traitements des appréciations

Une enquête de satisfaction est remise à chaque stagiaire à la fin de chaque formation.
Vous avez la possibilité de contacter AFNOR CERTIFICATION pour signaler tout manquement à l'une des exigences du décret du 30 Juin 2015 et la possibilité de déposer un avis sur <https://procontact.afnor.org/>